

**M A I R I E**  
**DE CHÂTEAUNEUF-SUR-SARTHE**

-----  
**C O N S E I L M U N I C I P A L**

**S E S S I O N O R D I N A I R E**  
-----

**COMpte Rendu Détaillé de la Séance du 21 Avril 2015**  
-----

**Présidence de Monsieur Maurice JARRY, Maire**

L'an deux mil quinze, le vingt et un du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Monsieur Maurice JARRY, *Maire*.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs BRISSAUD, DUCHEMIN, LAMISSE, LEBRUN **Adjoints**, Mesdames et Messieurs GAGNIER, BOUTIN, BOZDEMIR, DERSOIR, PÉNARD, LEMAIRE, CRÉPEL, CRASNIER, ESNAULT, PIEAU, DRIANCOURT, TEMPLÉ, BILLIET et PERTUISEL **Conseillers Municipaux**.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames SUREAU et CONGNARD

**ABSENTS NON EXCUSÉS** : Messieurs PEREYROL et NACHURY

**PROCURATION** : Madame SUREAU à Madame LAMISSE pour voter en son nom.

**SECRÉTAIRE** : Monsieur LEBRUN

**1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 25 MARS 2015.**

Point reporté au prochain Conseil Municipal.

**2° - CRÉATION D'UNE COMMISSION "RÉFORME TERRITORIALE".**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la création d'une commission municipale "Réforme Territoriale" composée des 7 membres du conseil municipal délégués communautaires auxquels viendront s'adjoindre messieurs BRISSAUD, LEBRUN et CRASNIER ainsi que madame TEMPLÉ, soit un total de 11 membres dans cette nouvelle commission.

**3° - MODIFICATION DE LA COMMISSION MARCHÉ**

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur BRISSAUD, décide de désigner deux nouveaux membres à cette commission : mesdames GASNIER et LEMAIRE.

**4° - REVERSEMENT DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT À LA C.C.H.A.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de procéder au reversement à la C.C.H.A., conformément à la convention de reversement de la taxe d'aménagement en date du 02 avril 2012, de la part communale liée au permis de construire

n° 049 080 13 N0203 concernant le demandeur VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT pour la construction du siège social de l'entreprise VINCI comprenant des bureaux, des ateliers et des zones de stationnements au parc d'activités Saint Jean II pour un montant de 22 498 €

#### 5°- TARIFS PISCINE ET SOLARIUM 2015.

Monsieur LEBRUN informe l'assemblée que le bilan de la saison 2014, fait apparaître un montant de dépenses de 65 220,64 € et de recettes de 15 251,45 €, soit un déficit de 49 969,19 €

Pour mémoire, le déficit de l'année N-1 était de l'ordre de 46 645,69 €, soit un déficit en hausse de 3 323,50 €

La commission piscine s'est réunie le 9 avril dernier et a fait des propositions.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de monsieur LEBRUN, décide :

#### a) Propositions de tarifs pour la saison 2015

<i>Catégories de Baigneurs</i>	<i>Durée prévue dans l'Établissement</i>	<i>Tarifs 2014</i>	<i>Tarifs 2015</i>
<b>Adulte</b>	½ journée	2,50 €	2,55 €
<b>Enfant jusqu' à 18 ans</b>	½ journée	1,35 €	1,40 €
<b>Étudiant – Demandeur d'emploi</b>	½ journée	1,35 €	1,40 €
<b>Groupe matin sur réservation :</b>			
Association de la commune	Forfait horaire	10,40 €	10,60 €
Association hors commune < 20 personnes	Forfait horaire	26,00 €	26,50 €
Association hors communes au-delà par personne	Ticket	1,35 €	1,40 €
<b>Scolaires hors commune</b> <i>au maximum 40 personnes</i>	Forfait horaire	36,40 €	37,00 €
<b>Carte 10 bains adulte</b>	½ journée	20,80 €	21,20 €
<b>Carte 25 bains enfant</b>	½ journée	25,50 €	25,80 €
<b>Carte 10 bains enfant</b>	½ journée	11,00 €	11,10 €
<b>Adhérent club natation</b>	Forfait saison	20,40 €	21,40 €
<b>Leçons d'aquagym</b>	5 bains d'1 heure	20,80 €	21,20 €
<b>Leçons Natation (Collectives)</b>			
Forfait	10 leçons de 0 H 30	52,00 €	53,00 €
Forfait	1 leçon de : 0 H 30 pour les enfants 0 H 45 pour les adultes	10,20 €	10,40 €
<b>Solarium</b>	½ journée	1,35 €	1,40 €

Perte bracelet = 2 €

**b) Horaires d'ouverture pour la saison 2015**

**PISCINE :**

• **1<sup>ère</sup> période (= période scolaire) :** du 18 mai, date d'ouverture au 3 juillet 2015. Cette année, les élèves ont cours le mercredi matin, on pourrait donc envisager

l'ouverture de la piscine le mercredi matin pour les scolaires. **Il est proposé les mêmes horaires pour la saison 2015 que ceux de 2014.**

• **2<sup>ème</sup> période :** du 4 juillet au 30 août, date de fermeture (avec fermeture hebdomadaire le mardi). **Il est proposé les mêmes horaires pour la saison 2015 que ceux de 2014.**

**c) Proposition des tarifs de ventes pour le solarium pour la saison 2015**

<b>Désignation</b>	<b>Prix Vente 2014</b>	<b>Vote 2015</b>
<b><u>GLACES</u></b>		
Rocket	1,00	1,00
Magnum, Solero	2,00	2,00
Cornetto	2,00	2,00
<b><u>BOISSONS</u></b>		
Eau, jus d'orange	0,50	0,50
Orangina, Coca-cola, Seven up	1,20	1,20
<b><u>CONFISERIES</u></b>		
Barre chocolat et cacahuètes (Kinder bueno, M & M's, Twix...)	1,00	1,00
Chocos x 8	1,00	1,00
Sachet bonbons	0,60	0,60
Chips	0,60	0,60
Sucettes Chupa	0,60	0,60
Sucettes Caretos	0,15	0,15
Carambar	0,20	0,20

Par ailleurs, les membres du Conseil souhaitent que les achats des denrées nécessaires à l'approvisionnement du solarium soient effectués auprès du Super U de Châteauneuf ou du magasin COCCI-MARKET.

## **6°- ARBITRAGE PRÊTS EN DEVISES.**

Suite à la décision de la Banque Nationale Suisse prise le 15 janvier 2015 de modifier sa politique de change, le franc suisse s'est fortement apprécié par rapport à l'euro. L'impact de la hausse du franc suisse par rapport à l'euro sur les emprunts détenus (2) devient de plus en plus lourd pour notre commune. Compte tenu de ces éléments, une sortie de ces emprunts indexés sur la parité euro/franc suisse a été envisagée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur DUCHEMIN, émet un avis favorable à cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer sur ces bases, le contrat à passer entre la commune et le Crédit Mutuel, afin de régler les conditions du prêt.

## **7°- CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VINCENT AUBELLE DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DE COMMUNES NOUVELLES.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de transférer la maîtrise de cette étude concernant la création d'une ou plusieurs communes nouvelles sur le territoire de la Communauté de Communes du Haut Anjou, à la Communauté de Communes du Haut Anjou, compte tenu de l'intérêt communautaire de celle-ci,
- la création d'un comité de pilotage pour cette étude dont la présidence sera assurée par la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe.

## **8°- FAMILLES RURALES : SITUATION DE L'ASSOCIATION**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame LAMISSE, décide que la participation de la commune pour l'année 2015 s'élève à 7055 € et correspond à 1 411 journées enfants à 5 € par jour et par enfant.

Par ailleurs, une rencontre avec la fédération départementale de l'association Familles Rurales est prévue le mardi 28 avril prochain destinée à assurer le fonctionnement de l'association sur le territoire de la commune.

## **9°- INFORMATION SUR MONSIEUR NACHURY**

Monsieur DUCHEMIN donne lecture aux membres de l'Assemblée d'un courrier de Monsieur NACHURY où celui-ci demande à renoncer à ses indemnités perçues au titre de sa délégation de conseiller municipal délégué aux finances.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur NACHURY, décide de ne plus verser l'indemnité perçue par celui-ci au titre de sa délégation à compter du mois de mai 2015.

## **10°- ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE DU SIEML**

Le présent acte constitutif a pour objet de constituer un groupement de commandes sur le fondement des dispositions de l'article 8-VII du Code de Marchés Publics et de définir les modalités du fonctionnement de ce groupement.

Ce groupement vise à répondre aux besoins récurrents des membres dans les domaines suivants :

- Acheminement et fourniture d'électricité,
- acheminement et fourniture de gaz
- fourniture et services en matière d'efficacité énergétique.

Le coût de participation pour la commune à ce groupement est proportionnel au volume de consommation du site rapporté au volume de consommation total du groupement. Le montant minimal est de 30 € pour deux ans. Par exemple, et à titre indicatif, car le volume global n'est pas encore arrêté, un site consommant 50 MWh de consommation aurait une indemnité à verser au SIEMML d'environ 40 € pour deux ans, soit 20 €/ an. En conséquence, plus de communes participent à l'appel d'offre, plus ce montant se réduira.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur BRISSAUD, et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Châteauneuf-sur-Sarthe d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres, approuve l'acte constitutif du groupement pour l'achat de gaz naturel, d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par le SIEMML en application de sa délibération du 20 mai 2014.

## **11°- PRÉSENTATION PROJET ACANTHE.**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée le projet de lotissement de la société ACANTHE sur les Meslières IV représentant 41 lots.

A la suite de cet exposé, les membres du Conseil Municipal souhaitent que ce projet soit revu en cohérence avec le règlement de lotissement en cours concernant plus particulièrement les surfaces des parcelles, l'espace jeux enfants et la circulation à l'intérieur du lotissement.

Monsieur le Maire rappelle également que ce projet doit tenir compte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification intercommunale, il remplace l'ancien schéma directeur.

## **12 °- QUESTIONS DIVERSES**

- Les membres du Conseil Municipal souhaitent inviter le Conseil Municipal des Jeunes à participer à la manifestation patriotique du 8 mai.

- Les membres du Conseil Municipal préconisent l'installation de pièges à frelons asiatiques.

- Les membres du Conseil Municipal demandent que soit installer des panneaux d'affichage à l'entrée du bourg.

- Il est également proposé de revoir le site internet de la commune. Cette mission pourrait être confiée à Monsieur CHAUVINEAU du cyber centre à Champigné en partenariat avec Madame RABINE de la commune.

- Monsieur BRISSAUD informe les membres du Conseil que la société VINCI se propose de donner à la mairie un bungalow de 8 mètres sur 12 destiné au club des jeunes, ainsi qu'une passerelle de 70 mètres de long.

- Plusieurs élus s'étonnent que le logo ait été retiré arbitrairement.

- Des poubelles vont être installées à l'espace Boisbouvier.

- Monsieur BRISSAUD présente le projet d'aménagement de sécurité de la route de Brissarthe.